

## Délibération du Conseil de Communauté

---

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 50  
Membres absents : 28  
Procurations : 18

Séance du 29 juin 2022  
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN  
Président de Saint-Louis Agglomération

---

### 6<sup>ème</sup> QUESTION

#### Attribution de fonds de concours (DELIBERATION n°2022-121)

Par délibération du 26 mai 2021, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ses Communes membres.

En se référant à ce règlement, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours suivants :

01. Un fonds de concours de **16 233,00 €** HT à la commune de **HUNINGUE** pour financer l'enfouissement de conteneurs enterrés rue de l'Hôtel de Ville. Ces travaux, d'un montant global de 32 466,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'enfouissement des Points d'Apport Volontaires » ;

02. Un fonds de concours de **16 115,00 €** HT à la commune de **LEYMEN** pour financer le remplacement des luminaires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 32 230,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

03. Un fonds de concours de **7 171,72 €** HT à la commune de **UFFHEIM** pour financer le remplacement de la chaudière au club house. Ces travaux, d'un montant global de 14 343,45 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ».

#### Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN